



imputabilité non reconnu par comité réforme

Par **titinose**, le **15/06/2012** à **01:04**

suite à ma question du 23/02/12 mon employeur le cg56 a demandé que je sois expertisé; je suis passé devant un expert le 13/04/12 qui m'a dit que la rechute prescrit après l'intervention chirurgicale le 9/02/12 et les prolongations arrêts accidents travail prescrit par mon chirurgien ainsi un certificat médical que mon médecin traitant ont reconnu comme lien avec mon accident de travail initial de ma hanche gauche survenu le 10/03/2010 n'a pas de lien avec la maladie car ostéonécrose de ma hanche gauche dont j'ai et subi un forage de la tête fémorale le 6/02/12. QUE DOIS JE FAIRE POUR QUE SE SOIT RECONNU COMME IMPUTABLE AU SERVICE?

le 14/06/2012 la commission réforme des agents de la fonction publique territoriale concernant ma demande a suivi les avis de l'expertise et n'a pas reconnu mon imputabilité au service pour ma rechute du 09/02/2012 suite à l'accident du travail du 05/03/2010. Car ils considèrent que le choc survenu lors de l'accident n'était pas assez important pour fracturer ma tête fémorale et l'ostéonécrose de la tête fémorale est une pathologie vasculaire et inflammatoire qui est idiopathique, qui peut parfois être post-traumatisme en cas de fracture importante.

Que dois-je faire comme recours ou autres formalités pour que cette imputabilité soit reconnue?

Par **P.M.**, le **15/06/2012** à **09:12**

Bonjour,

Personnellement, je ne peux que réitérer une réponse déjà formulée à un des sujets précédents que vous avez ouverts :

[citation] Il faudrait examiner les voies de recours avec le médecin traitant et s'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...[/citation]